

nécessaire de présenter une motion pour demander au gouvernement de faire davantage.

L'hon. M. Sharp: C'est pour obtenir l'appui de la Chambre des communes.

M. Nielsen: Tout cela n'est qu'une vaste fumisterie pour tirer les députés ministériels de la Colombie-Britannique du pétrin, et destinée à leur faire de la bonne publicité dans une province où leur étoile pâlit à vue d'œil.

L'hon. M. Basford: Pourquoi ne demandez-vous pas à l'un de vos représentants de cette province de dire ce qu'il pense de cette question? Serait-ce parce que vous n'en avez aucun?

M. Woolliams: Attendez les résultats des prochaines élections.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Je tiens à signaler à nos vis-à-vis, au cas où ils auraient oublié leur géographie que je demeure dans la ville la plus à l'ouest du pays et que la question m'intéresse donc moi aussi. Elle est grave à mes yeux, et j'ai souvent signalé, comme le chef de notre parti, la gravité de ce déversement de pétrole et de l'établissement d'une route pétrolière le long du littoral ouest.

Comme la motion proposée manque vraiment de fond, je propose, appuyé par le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en y ajoutant ce qui suit:

«et que la Commission mixte internationale soit chargée d'utiliser et de mobiliser les ressources financières et autres du Canada et des États-Unis, qui pourront restaurer le mieux et le plus rapidement possible l'équilibre écologique et l'environnement de la côte ouest.»

Les députés vont peut-être trouver cet amendement digne de leur appui, en particulier ceux de la Colombie-Britannique, et surtout le représentant de Fraser Valley-Est, car l'amendement met un peu de mordant dans ce qui n'est en somme qu'un travail de chirurgie plastique pour sortir le gouvernement du pétrin où il se trouve en Colombie-Britannique.

Je blâme nos vis-à-vis de recourir à un moyen aussi superficiel et de se servir de la Chambre pour y gagner un avantage politique en remédiant à une situation dont la population le rend partiellement responsable. Si les ministres de qui relève ce domaine avaient assez de cran ou d'énergie pour signaler la question aux États-Unis, nous serions beaucoup plus rassurés.

M. Douglas A. Hogarth (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur l'Orateur, je suppose que je peux continuer à parler de la motion et de l'amendement, dans le cadre du débat. Je serai très bref dans mon discours d'aujourd'hui, car j'admets que nous sommes extrêmement redevables aux députés du Ralliement Créditiste...

Une voix: Vous voulez dire le Crédit social.

M. Hogarth: Je préfère l'ancien nom, car il y a chez nous des députés du Crédit social, et ils s'entendent beaucoup mieux. Nous leur sommes redevables du temps que nous leur avons pris pour discuter de cette question aujourd'hui. Au sujet du problème qui nous préoccupe, je dois avouer honnêtement que, comme bien d'autres personnes qui ne s'y connaissent pas dans ce domaine, il n'est pas de mon ressort de juger ou de décider s'il faut construire en plein milieu du Canada un oléoduc destiné à transporter

le pétrole de l'Alaska et du Nord, ou s'il faut ménager, le long de la côte ouest, un passage pour les pétroliers. Je puis toutefois dire, sans le moindre doute ni la moindre réserve, qu'à mon avis, ce serait courir au désastre que de permettre un passage le long de la côte ouest et de laisser les grands pétroliers emprunter le détroit Juan de Fuca. J'aimerais insister là-dessus, car il y a sur le continent américain des gens qui refuseront de l'admettre, que nous courons au désastre.

Il y a peu de temps, nous avons connu le sinistre du *Torrey Canyon* dans la Manche, et de l'*Arrow* dans la baie Chedabouctou en Nouvelle-Écosse. Je peux assurer à la Chambre que sur le plan de la valeur de nos terres et de notre environnement, ces sinistres n'étaient rien, comparés à ce qui arrivera à l'environnement des basses terres de la Colombie-Britannique, lorsque l'un de ces immenses pétroliers fera naufrage dans le détroit Juan de Fuca ou le détroit de Géorgie.

Le gouvernement actuel et les autres ont été assez souvent prévenus et ont eu assez de temps, pour prendre des mesures très énergiques. J'aimerais réitérer les nombreuses remarques du député de Esquimalt-Saanich (M. Anderson), qui jugeait la situation si grave qu'il pensait devoir se rendre à Washington pour tenter de se prémunir contre pareil sinistre. Je reconnais franchement que cette question a gravement préoccupé de nombreux députés de l'opposition, des députés de notre parti, représentant la Colombie-Britannique, des ministres et des personnes provenant d'autres régions du Canada. Je pense que personne n'est en droit de déclarer que l'on soulève à nouveau cette question pour en tirer des avantages politiques.

Des voix: Bravo!

• (1630)

M. Hogarth: Monsieur l'Orateur, je suis absolument estomaqué de l'attaque personnelle d'aujourd'hui contre le député de Fraser Valley-Est. On lui a reproché de se laisser duper par le gouvernement. On l'a même accusé de protéger ses biens. Personne à la Chambre ne mettrait en doute les motifs qui inspirent le député dans l'exercice de ses fonctions au Parlement. Je signale au député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), auteur de certaines de ces remarques, que s'il possédait des biens aux États-Unis dans le voisinage de la raffinerie de pétrole de Cherry Point, il y a aussi des centaines d'autres Canadiens, propriétaires à Birch Bay, Point Roberts, l'Île San Juan et Boundary Bay, qui se trouveraient touchés par le désastre de Cherry Point. Aux députés qui insinuent que le député de Fraser Valley-Est a proposé une motion pour protéger ses propres biens, je rétorque que nombreux sont les autres Canadiens qui ont investi des milliers de dollars dans la région et qui désirent les protéger.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) invoque le Règlement.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je voudrais signaler à mon honorable ami de New Westminster (M. Hogarth) que je n'ai pas soulevé la question du chalet du député de Fraser Valley-Est; lui-même a abordé le sujet. Je n'ai pas le compte rendu sous les yeux, mais je crois qu'il a laissé entendre dans son discours que l'affaire l'intéressait personnellement. Comme le député de New Westminster, j'admets que nombreux sont les Canadiens qui possèdent des chalets du côté américain de la frontière et qui sont certainement inquiets. Pourquoi ne le seraient-ils pas, tout comme les